

**Allocution du
Secrétaire général de
l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI),
M. Raymond Benjamin,
à la réunion de haut niveau sur la mise en œuvre du
Programme OACI d'identification des voyageurs (TRIP)**

(Brazzaville, République du Congo, le 22 mai 2015)

Monsieur Rodolphe Adada, ministre d'État, ministre des Transports de la République du Congo,
Monsieur le ministre des Affaires étrangères,
Monsieur le ministre de l'Intérieur,
Madame Clotilde NIZIGAMA, Secrétaire générale adjointe de la CEEAC,
Représentants au Conseil de l'OACI,
Chers invités et délégués,

Mesdames et Messieurs,

1. C'est pour moi un plaisir et un honneur de prononcer l'allocution d'ouverture pour cette réunion de haut niveau sur la mise en œuvre du programme OACI d'identification des voyageurs (TRIP), organisée conjointement avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la République du Congo.
2. Permettez-moi également de remercier tout particulièrement Monsieur le ministre des Transports de la République du Congo pour son aide précieuse à l'organisation de cette réunion de haut niveau ici à Brazzaville, l'une des villes les plus agréables d'Afrique centrale.
3. L'objectif du Programme TRIP est de renforcer les capacités des États membres de la CEEAC en matière de gestion et d'identification de la sûreté des documents de voyage et des contrôles aux frontières. Ce nouveau programme aide les États à honorer leurs obligations internationales pour ce qui touche, notamment, à la lutte contre le terrorisme, à la criminalité transfrontalière et aux autres menaces dont l'aviation civile peut faire l'objet.
4. J'ai le plaisir de constater que vous êtes venus nombreux ici à Brazzaville pour examiner à la fois la mise en œuvre de la stratégie TRIP de l'OACI et les Résolutions connexes du Conseil de sécurité des Nations Unies applicables aux États de la CEEAC. Permettez-moi de partager avec vous quelques-uns des faits saillants et des enjeux du programme TRIP de l'OACI :
 - a) Tout d'abord, la transition mondiale vers les passeports lisibles à la machine est aujourd'hui presque achevée. L'un des défis majeurs que nous devons encore relever est de respecter le délai fixé au 24 novembre de cette année, date à laquelle tous les passeports non lisibles à la machine devraient arriver à expiration. Nous exhortons les États à inciter leurs citoyens à renouveler tout passeport non lisible à la machine avant cette date.
 - b) Deuxièmement, plus de 120 États déclarent aujourd'hui délivrer des passeports électroniques – dont près d'un demi-milliard sont déjà en circulation dans le monde entier. Les États ont encore des efforts considérables à déployer, car tous les passeports électroniques ne sont pas encore tout à fait conformes aux spécifications de l'OACI – et tous les États n'utilisent pas le Répertoire de clés publiques (RCP) de l'OACI pour vérifier et authentifier les passeports

électroniques. Cela empêche les États émetteurs de bénéficier pleinement de tous les avantages que les passeports électroniques sont censés apporter en termes de sûreté et de facilitation.

- c) Bien que le nombre de membres du Répertoire ne cesse de croître, moins de la moitié des États qui déclarent délivrer des passeports électroniques y ont adhéré jusqu'ici. J'aimerais attirer votre attention sur le fait que, à compter de janvier 2016, les droits d'inscription pour les nouveaux adhérents passeront de 56 000 USD à 15 900 USD, ce qui implique que la part de l'exploitant dans les frais annuels baissera également, passant de 34 000 USD à 29 900 USD. Il convient d'intensifier les efforts de mobilisation afin de rappeler que le Répertoire est essentiel pour préserver l'intégrité des frontières.
5. Dans le droit fil des nombreuses activités visant à renforcer la Sûreté et la Facilitation de l'aviation en Afrique, l'OACI a déjà entrepris des missions d'assistance aux États au titre de la stratégie TRIP dans la région du Sahel. Le Gouvernement du Canada a généreusement financé un projet d'assistance technique connexe, qui comprend des ateliers, des formations spécialisées et des missions d'évaluation technique pour combler les lacunes en matière de capacités.
6. Sur ce projet, l'OACI travaille en partenariat avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (CTED) des Nations Unies, et collabore notamment avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Ce projet constitue un excellent exemple des efforts conjoints mettant en rapport les besoins des États, l'expertise de l'OACI, et les ressources indispensables apportées par les donateurs.
7. Je tiens également à attirer votre attention sur un important Séminaire régional de la stratégie TRIP qui se tiendra au Kenya dans quelques mois, du 12 au 15 novembre.
8. Les États et l'OACI ont encore un travail considérable à accomplir en matière d'identification des voyageurs et de renforcement de la Sûreté et de la Facilitation de l'aviation. Nous n'atteindrons ces objectifs qu'en unissant nos forces. Je suis donc particulièrement ravi que le Plan régional pour la mise en œuvre de la sécurité et de la facilitation de l'aviation en Afrique (Plan AFI SECFAL) ait été lancé la semaine dernière à Maputo, au Mozambique.
9. Ce Plan contribuera au renforcement de la Sûreté et de la Facilitation de l'aviation en Afrique grâce à un programme ambitieux et clairement défini, qui s'étale sur huit ans. Il sera placé sous la supervision du Directeur régional de l'OACI à Nairobi, en coordination avec les Directeurs régionaux de Dakar, du Caire et de Paris.
10. Le Plan AFI SECFAL prône la collaboration entre les États, les autorités et l'industrie, et sera réalisé par l'établissement d'un solide dispositif de gestion, grâce aux travaux coordonnés de l'OACI, des États donateurs, des organisations internationales, des divers acteurs et partenaires, et des experts disponibles dans les États africains.
11. L'on s'attend notamment, parmi les objectifs à court terme, que tous les États africains établissent un Comité national de sûreté de l'aviation civile (NCASC) et un Comité national de facilitation du transport aérien (NATFC) d'ici le 1^{er} décembre 2017.
12. À moyen terme, il s'agira de faire en sorte que la moitié des États de la région obtiennent un niveau minimum de 65 % de mise en œuvre effective des éléments cruciaux d'un système national de supervision de la sûreté de l'aviation, sur la base des résultats des audits de l'OACI.
13. Enfin, l'on s'attend à ce que, d'ici le 1^{er} décembre 2023, tous les États de la région Afrique et océan Indien disposent d'un programme national de facilitation du transport aérien.

14. Mesdames et Messieurs, je vous encourage tous à profiter de cette occasion unique, aujourd'hui à Brazzaville, pour partager vos expériences et vos meilleures pratiques dans la gestion sécurisée de la délivrance des passeports et des systèmes de contrôles aux frontières. À cet égard, permettez-moi de mettre de nouveau l'accent sur la nécessité de délivrer des passeports lisibles à la machine conformes aux normes de l'OACI et de participer au RCP de l'OACI.
15. À l'issue de la réunion d'aujourd'hui, nous comptons signer une déclaration commune sur les enjeux auxquels sont confrontés les États, l'industrie et les parties prenantes. Je voudrais souligner le rôle essentiel de ce document, qui fournira une feuille de route pour la facilitation des voyages dans les États de la CEEAC.
16. L'OACI s'engage pleinement à relever ces défis, et votre soutien à la stratégie TRIP de l'OACI et au Plan AFI SECFAL sera déterminant pour y parvenir. Je vous souhaite une réunion stimulante et fructueuse, qui débouchera sur une feuille de route concrète pour les États de la CEEAC.